



DEPARTEMENT DE LA SARTHE
Arrondissement Le Mans - Canton de Bonnétable
1 place de la Mairie - 72380 Joué l'Abbé

Conseil Municipal du 30 juin 2026
Délibération n°049-2026

Date de convocation : 23 juin 2026
Date d'affichage : 23 juin 2026

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le trente juin à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-trois juin de l'an deux mille vingt-six, s'est réuni à la Mairie de JOUÉ L'ABBÉ en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Magali LAINÉ, Maire.

Etaient Présents : Mme Magali LAINÉ, maire
M. Philippe TRIGER, Mme Karine MARQUES DA SILVA, adjoints au maire,
M. Philippe LEFEVRE, M. Gilles POISSON Mme Patricia JERVAIS DURAND,
Mme Natacha BARDET, M. Charles MORIN, M. Alexandre MATHEY, Mme
Alexandra FOSSE, Mme Cindy MERIOTTE, Mme Florence BOUVET, M.
Alexandre BOULAY, conseillers municipaux.

Etaient absents : M. David PAUMIER (procuration donnée à Monsieur TRIGER Philippe),
Mme Julie VEGREVILLE (procuration donnée à Madame LAINÉ Magali)

Secrétaire de séance : M. Alexandre BOULAY

Désignation d'un élu référent sécurité routière

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-21 ;

CONSIDÉRANT que la désignation d'un élu correspondant sécurité routière permet de renforcer les partenariats avec les services de l'État et les acteurs locaux, en vue d'améliorer la sécurité routière sur le territoire communal ;

CONSIDÉRANT que cet élu sera l'interlocuteur privilégié pour les questions liées à la police administrative, à l'aménagement des infrastructures, ainsi qu'à la prévention et à l'information ;

CONSIDÉRANT qu'il contribuera à la diffusion d'une culture de sécurité routière au sein de la commune ;

CONSIDÉRANT que Mme MARQUES DA SILVA Karine se propose pour être désigner correspondante sécurité routière ;

Le conseil municipal décide à l'unanimité :
- de désigner en tant que correspondant sécurité routière Mme MARQUES DA SILVA Karine.

Le Maire,
Magali LAINÉ



Le Secrétaire de séance,
Alexandre BOULAY